

# WAVESTONE

AVIS DE CONVOCATION 2018



Assemblée générale mixte

**Judi 26 juillet 2018 à 9h**

**Pavillon Gabriel - 5, Avenue Gabriel - 75008 Paris**



## Édito



**Pascal Imbert**  
Président du Directoire



**Patrick Hirigoyen**  
Membre du Directoire

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convier  
à l'**Assemblée générale mixte de Wavestone** :

**Judi 26 juillet 2018 à 9h**  
**Pavillon Gabriel - 5, Avenue Gabriel - 75008 Paris**

Cette Assemblée générale sera l'occasion de revenir sur les résultats de l'année qui, deux ans tout juste après le lancement de la marque Wavestone, témoignent du plein succès de la construction de notre cabinet. Par ailleurs, nous proposerons lors de l'Assemblée une division par 4 du nominal de l'action de Wavestone afin d'améliorer la liquidité du titre, ainsi que son accessibilité.

Vous trouverez dans ce document l'ordre du jour, les textes des résolutions et l'ensemble des modalités pratiques de participation, en particulier le vote par internet. Une version numérique du document est disponible sur notre site internet ([www.wavestone.com](http://www.wavestone.com)), dans la rubrique « Investisseurs ».

Au plaisir de vous voir nombreux à l'occasion de cette Assemblée générale,

Le Directoire,  
Pascal Imbert

Patrick Hirigoyen

# Sommaire

ZOOM SUR L'EXERCICE 2017/18 **\_04**

---

ORDRE DU JOUR **\_07**

---

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'AGM DU 26/07/2018 **\_08**

---

COMMENT PARTICIPER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ? **\_16**

---

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ? **\_19**

---

TABLEAUX DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX **\_20**

---

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES **\_25**

---

MODALITÉS D'ADHÉSION À L'E-CONVOCATION **\_26**

---

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS **\_27**

---

# Zoom sur l'exercice 2017/18

## Wavestone en bref

**DANS UN MONDE OÙ LA CAPACITÉ À SE TRANSFORMER EST LA CLÉ DU SUCCÈS, NOUS ÉCLAIRONS ET GUIDONS NOS CLIENTS DANS LEURS DÉCISIONS LES PLUS STRATÉGIQUES**



Des clients **leaders**  
de leurs secteurs



**2 793**  
collaborateurs  
dans **8** pays



Parmi les leaders du conseil  
indépendant en Europe,  
**1<sup>er</sup>** en France

## Chiffres clés

Données consolidées et auditées  
au 31/03 (en M€)

	2017/18	2016/17	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	359,9	338,7	+6%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	50,6	38,7	+31%
Marge opérationnelle courante	14,1%	11,4%	
Amortissement relation clientèle	(2,5)	(2,5)	
Autres produits et charges opérationnels	(1,3)	(0,6)	
<b>Résultat opérationnel</b>	46,8	35,6	+31%
Coût de l'endettement financier	(1,9)	(2,1)	
Autres produits et charges financiers	(1,0)	(0,4)	
Charge d'impôt	(17,3)	(13,1)	
<b>Résultat net part du groupe</b>	26,6	20,1	+33%
Marge nette	7,4%	5,9%	

## Performances 2017/18

### Chiffre d'affaires annuel en progression de +6%

À l'issue de l'exercice 2017/18, Wavestone a réalisé un chiffre d'affaires de 359,9 M€, nettement supérieur à l'objectif annuel de 350 M€. La croissance ressort sur l'année à 6% (7% à taux de change constants). Il n'y a eu aucune évolution de périmètre d'un exercice à l'autre.

Cette solide croissance de l'activité a été soutenue par une progression annuelle de 6% des effectifs du cabinet.

Sur l'exercice 2017/18, Wavestone a réalisé près de 700 recrutements, au-delà du plan d'embauche annuel qui en prévoyait 600, malgré un marché extrêmement compétitif.

Le turn-over annuel s'est établi à 16%, en légère décline au cours de la 2<sup>nd</sup>e moitié de l'exercice (17% en rythme annuel au 1<sup>er</sup> semestre).

Wavestone confirme viser, à moyen terme, un taux de turn-over inférieur à 15%, tout en restant prudent à court terme compte tenu des tensions actuelles en matière de ressources humaines.

Au 31 mars 2018, Wavestone comptait 2 793 collaborateurs contre 2 628 au 31 mars 2017.

### Progression des indicateurs opérationnels en 2017/18

En dépit d'un léger fléchissement en fin d'exercice, le taux d'activité a progressé à 77% en 2017/18, contre 76% sur l'ensemble de l'exercice précédent.

Les prix de vente ont connu une inflexion positive au 4<sup>ème</sup> trimestre et se sont inscrits à 848 € sur l'ensemble

de l'exercice, en légère progression par rapport à l'année précédente (845 €).

Le carnet de commandes s'est amélioré sur l'exercice, pour s'établir à 3,7 mois à fin mars 2018.

### Résultat net part du groupe en progression de 33%

Sous l'effet du bon niveau d'activité, conjugué à l'évolution favorable des indicateurs opérationnels, le résultat opérationnel courant a progressé de 31%, à 50,6 M€.

La marge opérationnelle courante 2017/18 s'est ainsi établie à 14,1%, largement au-dessus de l'objectif, relevé à 11% en décembre 2017.

Après comptabilisation de 2,5 M€ d'amortissement de relation clientèle et de 1,3 M€ d'autres charges opérationnelles, le résultat opérationnel est ressorti à 46,8 M€, également en croissance de 31% d'un exercice à l'autre.

Grâce au désendettement du cabinet, le coût de l'endettement financier a été réduit sur l'exercice à 1,9 M€, contre 2,1 M€ en 2016/17. Les autres charges financières ont augmenté sous l'effet des variations de change.

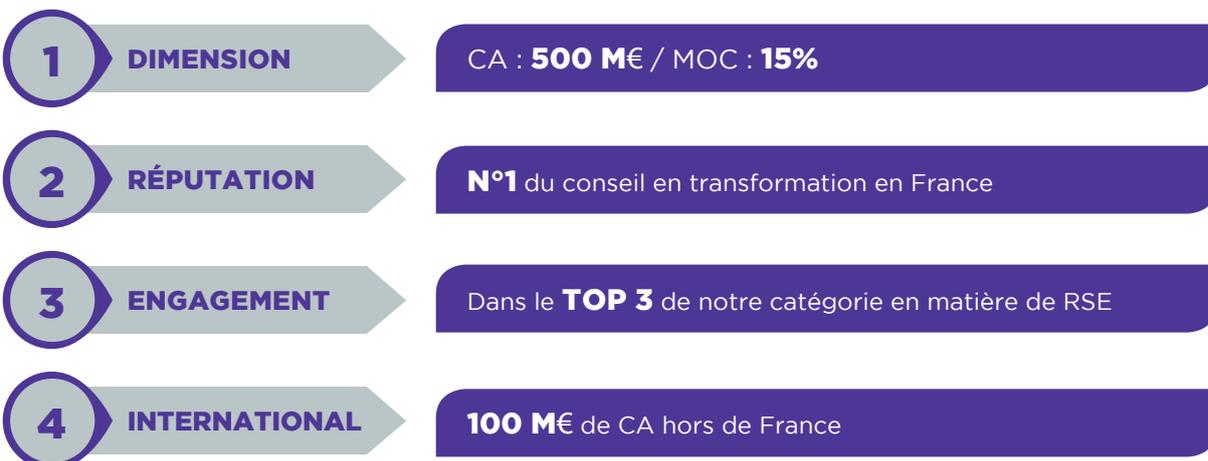
Après prise en compte de l'impact sur les impôts différés des évolutions fiscales annoncées en France, en Belgique et aux États-Unis, la charge d'impôt s'est élevée à 17,3 M€.

Le résultat net part du groupe 2017/18 s'est établi à 26,6 M€, en progression de 33%. La marge nette ressort ainsi à 7,4%, contre 5,9% un an plus tôt.

### Succès de la construction de Wavestone, cap sur Wavestone 2021

La forte progression des résultats de l'exercice 2017/18, faisant ressortir une marge opérationnelle courante supérieure à 14%, jamais atteinte jusqu'alors, témoigne du plein succès de la construction de Wavestone.

Le cabinet est désormais en ordre de marche pour poursuivre son développement, conformément aux ambitions du plan stratégique Wavestone 2021.





Ce dernier objectif constitue désormais un enjeu essentiel pour Wavestone, le développement et les performances du cabinet à l'international restant à ce jour insuffisants.

L'acquisition du cabinet de conseil britannique Xceed début avril constitue une première étape dans ce

mouvement. Elle a vocation à être suivie par d'autres acquisitions et par une accélération du développement organique hors de France.

### **Objectifs 2018/19 : croissance d'au moins 8%, marge opérationnelle courante supérieure à 13%**

Au-delà de l'international, les priorités de Wavestone en 2018/19 vont être de conforter les progrès enregistrés tant en matière de performances opérationnelles que de ressources humaines, et de lancer de nouvelles actions destinées à installer la marque Wavestone sur le marché.

Wavestone entend, en outre, poursuivre son offensive vis-à-vis des transformations clés du marché que sont la banque de demain, la transition énergétique, les

véhicules autonomes et nouvelles mobilités, ou encore la modernisation de l'Etat.

Au titre de l'exercice 2018/19, Wavestone se fixe l'objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé en croissance d'au moins 8%, incluant Xceed, assorti d'une marge opérationnelle courante supérieure à 13%. Ces objectifs s'entendent à taux de change constants et hors nouvelle acquisition.

## **Nos priorités pour l'exercice 2018/19**

	<b>RESSOURCES HUMAINES &amp; PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES</b>
	<b>INSTALLATION DE LA MARQUE WAVESTONE SUR LE MARCHÉ</b>
	<b>TRANSFORMATIONS CLÉS DU MARCHÉ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• LA BANQUE DE DEMAIN</li><li>• LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</li><li>• LES VÉHICULES AUTONOMES ET NOUVELLES MOBILITÉS</li><li>• LA MODERNISATION DE L'ÉTAT</li></ul>
	<b>INTERNATIONAL</b>

# Ordre du jour

## **Wavestone réunit ses actionnaires en Assemblée générale mixte le 26 juillet 2018 afin de délibérer sur les sujets suivants :**

### **Partie ordinaire**

- Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 (1<sup>ère</sup> résolution) ;
- Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 (2<sup>ème</sup> résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement (3<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation d'une nouvelle convention réglementée (4<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés antérieurement approuvés (5<sup>ème</sup> résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Dancoisne en qualité de membre du Conseil de surveillance (6<sup>ème</sup> résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Perret en qualité de membre du Conseil de surveillance (7<sup>ème</sup> résolution) ;
- Vote sur les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 au Président du Directoire (8<sup>ème</sup> résolution) ;
- Vote sur les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 au membre du Directoire - Directeur général (9<sup>ème</sup> résolution) ;
- Vote sur les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 au Président du Conseil de surveillance (10<sup>ème</sup> résolution) ;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 (11<sup>ème</sup> résolution) ;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 (12<sup>ème</sup> résolution) ;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance et à son Président au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 (13<sup>ème</sup> résolution) ;
- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de surveillance (14<sup>ème</sup> résolution) ;
- Autorisation à donner au Directoire pour intervenir sur les actions de la société (15<sup>ème</sup> résolution).

### **Partie extraordinaire**

- Autorisation à donner au Directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions (16<sup>ème</sup> résolution) ;
- Division par quatre du pair des actions de la société et échange de chaque action existante contre quatre actions nouvelles de la société ; Délégation de pouvoirs au Directoire (17<sup>ème</sup> résolution) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (18<sup>ème</sup> résolution).

**Le détail des projets de résolutions vous est présenté en pages 8 à 15.**



# Projet de résolutions soumis à l'AGM du 26/07/18

## 1. Partie Assemblée générale ordinaire

### 1<sup>ère</sup> résolution

#### Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018

##### Résumé

###### Objet :

Approuver les comptes sociaux de la société au 31 mars 2018 faisant apparaître un résultat net de 30 557 857 €.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 mars 2018 faisant ressortir un résultat net comptable de 30 557 857 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code qui s'est élevé à 20 529 € ainsi que l'impôt théorique à raison de ces dépenses et charges, soit 7 069 €.

### 2<sup>ème</sup> résolution

#### Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018

##### Résumé

###### Objet :

Approuver les comptes consolidés de la société au 31 mars 2018.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### 3<sup>ème</sup> résolution

#### Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement

##### Résumé

###### Objet :

Affecter le résultat de 30 557 857 € et distribuer un dividende de 3 992 758 €, soit 0,81 € par action ayant droit aux dividendes.

Wavestone est une société de croissance et à ce titre réinvestit au sein de l'entreprise une majeure partie de ses résultats pour financer son développement. La politique de distribution de Wavestone correspond à une distribution égale à 15% du résultat net part du groupe. Toutefois la société se réserve la possibilité d'ajuster ce taux en fonction de ses besoins de financement, de sa génération de trésorerie et des pratiques propres au secteur d'activité.

Date de mise en paiement : 3 août 2018.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 30 557 857 € comme suit :

Distribution de dividendes : 3 992 758 €

Compte Report à Nouveau : 26 565 099 €

En conséquence, le dividende par action ouvrant droit à dividende s'élève à 0,81 € (étant précisé qu'à la date du 31 mars 2018, la société détient 38 156 de ses propres actions).

Si au moment de la mise en paiement du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 4 966 882 actions composant le capital social à la date du 31 mars 2018 a varié, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau sera déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le dividende dont la distribution est décidée sera détaché le 1<sup>er</sup> août 2018 et mis en paiement le 3 août 2018.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30% (12,8% correspondant à une imposition forfaitaire sur le revenu et 17,20% pour les

prélèvements sociaux) visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3.2° du Code général des impôts. Conformément à la loi, il est

également rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>Exercice</b>	<b>Nombre d'actions<sup>(1)</sup></b>	<b>Dividende distribué/ action<sup>(2)</sup></b>	<b>Quote-part du dividende éligible à la réfaction de 40%<sup>(3)</sup></b>
31 mars 2017	4 929 431	0,61 €	100%
31 mars 2016	4 912 936	0,41 €	100%
31 mars 2015	4 911 457	0,39 €	100%

(1) Après déduction des actions autodétenues

(2) Avant prélèvements fiscaux et sociaux

(3) La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement

#### **4<sup>ème</sup> résolution**

##### **Approbation d'une nouvelle convention réglementée**

###### **Résumé**

###### **Objet :**

*Approuver la convention conclue et autorisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, laquelle a donné lieu à l'établissement du rapport spécial des Commissaires aux comptes.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en exécution de l'article L.225-88 du Code de commerce, approuve la convention conclue et autorisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, aux termes de laquelle la durée de suspension du contrat de travail de Monsieur Patrick Hirigoyen sera prise en compte pour le calcul de l'ancienneté acquise par ce dernier au titre de son contrat de travail ainsi que les conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

#### **5<sup>ème</sup> résolution**

##### **Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés antérieurement approuvés**

###### **Résumé**

###### **Objet :**

*Approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la convention antérieurement approuvée et qui a continué à produire ses effets au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 et prendre acte des informations relatives à ladite convention.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en exécution de l'article L.225-88 du Code de commerce :

- approuve ledit rapport et prend acte des informations relatives à la convention antérieurement approuvée et qui a continué à produire ses effets au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- prend acte de l'absence d'engagements antérieurs réglementés souscrits par la société.

**6<sup>ème</sup> résolution****Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Dancoisne en qualité de membre du Conseil de surveillance****Résumé****Objet :**

*Renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Michel Dancoisne.*

*Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Michel Dancoisne pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

**7<sup>ème</sup> résolution****Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Perret en qualité de membre du Conseil de surveillance****Résumé****Objet :**

*Renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-François Perret.*

*Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-François Perret pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

**8<sup>ème</sup> résolution****Vote sur les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 au Président du Directoire****Résumé****Objet :**

*Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Pascal Imbert, à raison de son mandat de Président du Directoire.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de commerce, approuve en application de l'article L.225-100 II. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Pascal Imbert, à raison de son mandat de Président du Directoire, tels que présentés dans le rapport précité.

**9<sup>ème</sup> résolution****Vote sur les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou attribués au titre au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 au membre du Directoire - Directeur général****Résumé****Objet :**

*Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Patrick Hirigoyen à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de commerce, approuve en application de l'article L.225-100 II. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

à Monsieur Patrick Hirigoyen, à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général, tels que présentés dans le rapport précité.

#### **10<sup>ème</sup> résolution**

**Vote sur les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 au Président du Conseil de surveillance**

##### **Résumé**

**Objet :**

*Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Michel Dancoisne, à raison de son mandat de Président du Conseil de surveillance.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de commerce, approuve en application de l'article L.225-100 II. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Michel Dancoisne, à raison de son mandat de Président du Conseil de surveillance, tels que présentés dans le rapport précité.

#### **11<sup>ème</sup> résolution**

**Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018**

##### **Résumé**

**Objet :**

*Approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Pascal Imbert à raison de son mandat de Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées

générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 à Monsieur Pascal Imbert à raison de son mandat de Président du Directoire, tels que présentés dans le rapport précité.

#### **12<sup>ème</sup> résolution**

**Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable au membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018**

##### **Résumé**

**Objet :**

*Approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Patrick Hirigoyen à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 à Monsieur Patrick Hirigoyen à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général, tels que présentés dans le rapport précité.

**13<sup>ème</sup> résolution**

**Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance et à son Président au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018**

**Résumé****Objet :**

*Approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux membres du Conseil de surveillance et à son Président au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 aux membres du Conseil de surveillance et à son Président à raison de leur mandat, tels que présentés dans le rapport précité.

**14<sup>ème</sup> résolution**

**Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de surveillance**

**Résumé****Objet :**

*Réévaluer le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance à compter de l'exercice 2018/2019. Dans sa précédente décision, l'Assemblée générale du 27 juillet 2017 avait fixé le montant global à 85 000 €.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de commerce, décide de fixer à compter de l'exercice

ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2018, à 136 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée générale.

**15<sup>ème</sup> résolution**

**Autorisation à donner au Directoire pour intervenir sur les actions de la société**

**Résumé****Objet :**

*Autoriser votre Directoire à faire acheter par la société ses propres actions. Le prix maximum d'achat est fixé à 264 € (hors frais) dans le cadre de l'animation du marché des titres Wavestone pour en favoriser la liquidité et 198 € (hors frais) dans les autres cas, et le nombre maximum d'achat est limité à 10% du capital social, sous déduction des actions déjà détenues.*

*La société pourrait acheter ses propres actions en vue de :*

- leur annulation par voie de réduction de capital
- leur attribution ou leur cession dans le cadre d'opérations d'actionariat des salariés et des mandataires sociaux de la société et de son groupe
- l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité, conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF
- mettre en œuvre toute pratique de marché ou tout objectif qui viendrait à être admis par la loi

*L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris en tout ou partie, par l'acquisition, la cession ou le transfert de blocs d'actions. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation de tous instruments financiers et produits dérivés.*

*La durée de validité de cette autorisation serait de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 26 juillet 2018.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par les dispositions légales et réglementaires applicables, à faire acheter par la société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le

respect des conditions et obligations posées par les articles L.225 209 et suivants du Code de commerce par les dispositions d'application directe de la Commission européenne n°596/2014 du 16 avril 2014 et par les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Directoire pour les objectifs suivants :

- animer le marché des titres de la société, notamment pour en favoriser la liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital ;
- attribuer ou céder, selon le cas, des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de tout plan d'actionnariat, de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprises ou interentreprises, de la mise en œuvre et de la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et de tout plan d'attribution gratuite d'actions ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire en cours de validité ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché ou tout objectif qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'AMF au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

L'Assemblée générale décide que :

- l'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen, ou en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre (étant toutefois précisé que ce rachat de bloc ne pourra intervenir auprès d'un actionnaire de référence que si ce dernier offre une ou plusieurs contreparties comme par exemple une décote sur la valorisation des titres rachetés). Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, à l'exception des périodes d'offre

publique (sauf s'il s'agit d'interventions en période d'offre strictement limitées à la satisfaction d'engagements de livraisons de titres) ;

- le nombre maximum d'actions dont la société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne devra pas dépasser la limite de 10% du capital social, fixée par l'article L.225-209 du Code de commerce, en ce compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achats précédemment accordées par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, et, étant précisé qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions prises en compte pour le calcul de la limite de 10% du capital social mentionné ci-dessus correspondant au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation ;
- le prix maximum d'achat par action est (i) d'une part, de 264 € (hors frais d'acquisition) dans le cadre de l'animation du marché des titres de la société, notamment pour en favoriser la liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité et (ii) d'autre part, de 198 € (hors frais d'acquisition) pour toutes les autres autorisations données au Directoire, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la société, et notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions, le prix et le nombre d'actions ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération, et, le nombre d'actions composant le capital après l'opération ;
- le montant maximal des fonds destinés à l'achat des actions de la société ne pourra dépasser 121 052 448 €, sous réserve des réserves disponibles ;
- la présente autorisation met fin à l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 27 juillet 2017 dans sa dixième résolution ayant le même objet. Elle est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation à toute personne habilitée par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour réaliser et pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions, et notamment afin :

- de procéder au lancement effectif du présent programme de rachat d'actions et à sa mise en œuvre ;
- dans les limites ci-dessus fixées, de passer tous ordres en bourse ou hors marché selon les modalités édictées par la réglementation en vigueur ;

- d'ajuster les prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'assurer une parfaite traçabilité des flux ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes, et notamment auprès de l'AMF, dans le cadre de la réglementation en vigueur et de remplir ou faire remplir par le service titres les registres visés aux articles L.225-211 et R.225-160 du Code de commerce ;
- de remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
- de prendre acte que le Comité d'entreprise sera informé, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de commerce, de l'adoption de la présente résolution ;
- de prendre acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

## 2. Partie Assemblée générale extraordinaire

### 16<sup>ème</sup> résolution

#### Autorisation à donner au Directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions

##### Résumé

###### Objet :

*Autoriser votre Directoire à annuler des actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée au titre de la 15<sup>ème</sup> résolution, dans la limite de 10% du capital social de la société par période de 24 mois et réduire corrélativement le capital social de la société.*

*L'annulation par la société de ses propres actions peut répondre à divers objectifs financiers comme, par exemple, une gestion active du capital, l'optimisation du bilan ou encore la compensation de la dilution résultant d'une augmentation de capital.*

*La durée de validité de cette autorisation serait de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 26 juillet 2018.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois les actions que la société détient ou les actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la quinzième résolution ou toute résolution ayant le même objet, dans la limite de 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre (24) mois, et réduire corrélativement le capital social, étant rappelé que cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale.
2. Autorise le Directoire à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.
3. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour procéder à cette ou ces opérations d'annulations d'actions et de réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts de la société, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.
4. Décide que la présente autorisation est consentie au Directoire pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale et décide que cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 27 juillet 2017 ayant le même objet.

### 17<sup>ème</sup> résolution

#### Division par quatre du pair des actions de la société et échange de chaque action existante contre quatre actions nouvelles de la société ; Délégation de pouvoirs au Directoire

##### Résumé

###### Objet :

*La société souhaite élargir son actionnariat en rendant le titre plus accessible et obtenir une plus grande liquidité de celui-ci ; à cet effet, l'Assemblée générale a décidé la division par quatre du pair des actions de la société et d'échanger chaque action existante contre quatre actions nouvelles de la société et a décidé de donner tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre et réaliser la division du pair des actions.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et après avoir pris acte que le pair de l'action est égal au montant du capital social divisé par le nombre total d'actions de la société en circulation, décide de diviser par quatre le pair des actions composant le capital social, ce dernier demeurant inchangé.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que :

- chaque action composant le capital social à la date d'effet de la division du pair sera de plein droit échangée contre quatre actions nouvelles de la société, qui jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, en ce compris, pour les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux (2) ans, le maintien du droit de vote double ;
- le nombre d'actions de la société susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions au titre des plans en cours de période d'acquisition avant la date d'effet de la division du pair de l'action sera multiplié par quatre.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour :

1. mettre en œuvre et réaliser la division du pair des actions, et en fixer la date d'effet, qui néanmoins ne pourra être postérieure au 31 décembre 2018 ;
2. déterminer le nombre exact d'actions nouvelles de la société à émettre en fonction du nombre d'actions existantes à la date d'effet de la division

du pair et réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes ;

3. procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, notamment l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, préalablement à la division du pair ;
4. signer tous actes, accomplir toutes formalités légales ou déclarations consécutives ;
5. modifier en conséquence l'article 6 (Capital social) des statuts de la société, s'agissant du nombre total d'actions composant le capital social ; et
6. plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

### 18<sup>ème</sup> résolution

#### Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

##### Résumé

###### Objet :

*Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



# Comment participer et voter à l'Assemblée générale ?

## Qui peut participer à l'Assemblée générale ?

Vous disposez du droit de participer à l'Assemblée si vous possédez des titres Wavestone, au nominatif ou au porteur, et si ces titres sont inscrits auprès de Wavestone ou dans les comptes de titres au porteur au deuxième jour précédant l'Assemblée, soit le 24 juillet 2018 à zéro heure, heure de Paris.

Si vous possédez des titres Wavestone au porteur, la possession de ces titres doit être justifiée par une attestation de participation délivrée par votre

intermédiaire financier et mise en annexe de votre formulaire de vote à distance, votre procuration de vote ou votre demande de carte d'admission.

Une attestation est également nécessaire si vous souhaitez participer physiquement à l'Assemblée et que vous n'avez pas reçu votre carte d'admission au deuxième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

## Option 1 : Vous souhaitez être présent personnellement à l'Assemblée

**Vous devez demander une carte d'admission de la façon suivante :**



### PAR VOIE POSTALE

#### / Vous êtes actionnaire au nominatif

Faites parvenir votre demande de carte d'admission à Caceis (cf. adresse ci-après) ou présentez-vous le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

#### / Vous êtes actionnaire au porteur

Demandez à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte titres qu'une carte d'admission vous soit adressée.



### PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### / Vous êtes actionnaire au nominatif

Connectez-vous à la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site OLIS Actionnaire dont l'adresse est la suivante : <https://www.nomi.olisnet.com>. Puis suivez les indications pour accéder à VOTACCESS.



Utilisez le login et le numéro d'identifiant actionnaire communiqués par courrier postal préalablement à l'Assemblée.

Dans le cas où vous n'êtes plus en possession de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, vous pouvez contacter le numéro +33 1 57 78 34 44.

#### / Vous êtes actionnaire au porteur

Vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte. Il vous faudra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Wavestone et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

## Option 2 : Vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration

Pour voter par correspondance ou être représenté en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire, vous devez procéder de la façon suivante :

### / Vous êtes actionnaire au nominatif

Renvoyez le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui vous sera adressé avec la convocation Caceis.

### / Vous êtes actionnaire au porteur

Demandez un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère vos titres à compter de la

date de convocation de l'Assemblée et au plus tard le sixième jour précédant la tenue de l'Assemblée.

Une fois complété, retournez ce formulaire à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Caceis (cf. adresse ci-après).

**NB :** Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance et les désignations ou révocations de mandataires devront être reçus par la société ou le service Assemblées générales de Caceis, mandaté par Wavestone, au plus tard **trois jours avant la tenue de l'Assemblée**.

## Option 3 : Vous souhaitez voter ou donner procuration par internet

Vous avez la possibilité de transmettre vos instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

### / Vous êtes actionnaire au nominatif

Accédez au site VOTACCESS via le site OLIS Actionnaire dont l'adresse est la suivante : **<https://www.nomi.olisnet.com>**. Puis suivez les indications pour accéder à VOTACCESS.



Utilisez le login et le numéro d'identifiant actionnaire communiqués par courrier postal préalablement à l'Assemblée.

### / Vous êtes actionnaire au porteur

Vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

### CAS 1 : votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS

Identifiez-vous sur le portail internet de votre établissement teneur de compte.

Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

### CAS 2 : votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au site VOTACCESS

Vous pouvez envoyer des notifications de désignation ou révocation de mandats à l'adresse [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com), en donnant les éléments suivants : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les noms, prénoms et si possible l'adresse du mandataire. Toute demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée. Vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite à Caceis (cf. adresse ci-après).



## Précisions sur le vote par internet

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard **la veille de l'Assemblée, à 15h00** (heure de Paris).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **5 juillet 2018**.

La possibilité de voter par internet avant l'Assemblée prendra fin la veille de la réunion, **soit le 25 juillet 2018 à 15h00**, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

Coordonnées Caceis  
**Caceis - Service Assemblées Générales Centralisées**  
14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 09  
tel : +33 1 57 78 34 44 • [ct-contact@caceis.com](mailto:ct-contact@caceis.com)

## Questions écrites et autres facultés des actionnaires

### Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

En tant qu'actionnaire, vous avez la faculté de poser des questions par écrit au Directoire, selon les modalités décrites dans l'Avis de convocation (BALO).

Vous pouvez nous communiquer vos demandes par mail jusqu'au 21 juillet 2018 à l'adresse suivante : [ag@wavestone.com](mailto:ag@wavestone.com), ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Directoire, au siège :

Tour Franklin  
100-101 terrasse Boieldieu - 92042 Paris  
La Défense Cedex France

ces projets de résolution sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

Pour en savoir plus sur les modalités d'exercice de cette faculté et sur les documents à joindre à la demande, consultez les modalités de participation à l'Assemblée de l'Avis de convocation (BALO).

Pour plus de détails sur les modalités de participation à l'Assemblée générale, consultez l'Avis de convocation à l'AGM (BALO) : [www.wavestone.com](http://www.wavestone.com) - espace Investisseurs - section « Assemblée générale ».

### Modalités d'exercice de la faculté d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce ou les associations d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du Code de commerce ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution. Ces points ou

# Comment remplir le formulaire de vote par correspondance ?

Ce formulaire est disponible sur le site web Wavestone : [www.wavestone.com](http://www.wavestone.com) - Espace Investisseurs - section « Assemblée générale » - Documents Assemblée générale

**1** **IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, notifiez comme ceci [ ] la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - With the chosen option(s) used, shade box(es) like this [ ], date and sign at the bottom of the form.**  
**J'ai désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission - I wish to attend the shareholders' meeting and request an admission card - date and sign at the bottom of the form.**  
**J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes - I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**

**WAVESTONE**  
 Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
 au capital de 496 688,20 €  
 Siège social : Tour Franklin – 100-101, Terrasse Boieldieu  
 92042 Paris la Défense Cedex  
 377 550 249 R.C.S NANTERRE

Assemblée Générale Mixte  
 du 26 juillet 2018 à 09h00

au Pavillon Gabriel :  
 5, avenue Gabriel – 75008 Paris

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account  
 Nominatif Registered  
 Porteur Bearer  
 Nombre d'actions Number of shares  
 Nombre de voix - Number of voting rights

**2**

**A** **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**  
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

**B** **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 Cf. au verso (3) - I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING See reverse (3)

**C** **JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) I HEREBY APPOINT : See reverse (4)**  
 M. /Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Address / Address

**3**

**4**

OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci [ ] la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.									Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en notifiant comme ceci [ ] la case correspondante à mon choix.														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	A	[ ]	[ ]	F	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	B	[ ]	[ ]	G	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	C	[ ]	[ ]	H	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	D	[ ]	[ ]	J	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	E	[ ]	[ ]	K	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

**ATTENTION : Il n'est d'apt de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.**  
**CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.**

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)  
 Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

à la banque / to the bank  
 à la société / to the company

sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification  
 sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification

23/07/2018

Date & Signature

**1** Cochez cette case si vous souhaitez être présent à l'Assemblée générale ; sinon, remplissez l'une des 3 options (A, B, C).

**2** Ne rien remplir ici mais, si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez envoyer ce formulaire à votre établissement financier teneur de compte et lui demander d'y joindre une attestation de participation.

**3** Inscrivez ici votre nom, prénom et vos coordonnées ou vérifiez si les éléments mentionnés sont exacts.

**4** Quel que soit votre choix, dater et signez ici.

**A** **Option A**  
 Pour voter par correspondance, cochez cette case et suivez les instructions. Attention, il vous est demandé de cocher les cases des résolutions que vous ne souhaitez PAS approuver.

**B** **Option B**  
 Pour donner pouvoir au Président, cochez ici.

**C** **Option C**  
 Pour donner pouvoir à un tiers qui sera présent à l'Assemblée, cochez ici et inscrivez son nom et ses coordonnées.



## Tableaux des mandats et fonctions des mandataires sociaux

**Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 mars 2018 et au cours des 5 dernières années**



### Pascal Imbert

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 30/09/2002

**Date de renouvellement :** 26/09/2008, 28/07/2014 (avec effet au 26/09/2014)

**Date d'échéance du mandat :** 26/09/2020

### Mandats et fonctions exercés

**Fonction principale exercée dans la société :**  
**PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE**

**Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :**

- / **Axway** - Administrateur
- / **Wavestone Consulting Switzerland** - Gérant, Président
- / **Wavestone Belgium** - Administrateur
- / **Wavestone Advisors Maroc** - Gérant
- / **Wavestone US Inc.** - Président

**Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :**

- / **MiddleNext** - Président



### Patrick Hirigoyen

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 30/09/2002

**Date de renouvellement :** 26/09/2008,  
28/07/2014 (avec effet au 26/09/2014)

**Date d'échéance du mandat :** 26/09/2020

### Mandats et fonctions exercés

**Fonction principale exercée dans la société :**  
**MEMBRE DU DIRECTOIRE**

**Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :**

- / **Wavestone** – Directeur Général
- / **Wavestone Belgium** – Administrateur



### Michel Dancoisne

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 30/09/2002

**Date de renouvellement :** 26/09/2008,  
11/07/2014 (Membre du Conseil de surveillance)  
CS 28/07/2014 (Président du Conseil de surveillance)  
20/07/2016 (Membre du Comité d'audit)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018

### Mandats et fonctions exercés

**Fonctions principales exercées dans la société :**  
**PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,  
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT**

**Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :**

- / **Wavestone** – Cadre position III apportant  
une expertise en matière de politique financière,  
de développement et de croissance externe



### Jean-François Perret

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 26/09/2008

**Date de renouvellement :** 11/07/2014 (Membre du CS)  
CS 28/07/2014 (Vice-Président du CS)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018

### Mandats et fonctions exercés

**Fonction principale exercée dans la société :**  
**VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Fonction principale exercée hors de la société :**

/ **CXP Group** – Administrateur et Président du Comité Stratégique

**Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :**

/ **CVMP Conseil** – Gérant

/ **WHOZ** – Board Member

**Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :**

/ **Pierre Audoin Consultants** – Vice-Président du Conseil de surveillance



### Marie-Ange Verdickt

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 26/09/2012  
20/07/2016 (Membre du Conseil de surveillance)  
20/07/2016 (Présidente du Comité d'audit)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020

### Mandats et fonctions exercés

**Fonctions principales exercées dans la société :**  
**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT**

**Fonction principale exercée hors de la société :**

/ Consultant indépendant

**Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :**

/ **ABC Arbitrage** – Administrateur

/ **Caphorn Invest** – Membre du Conseil de surveillance

/ **Interparfums** – Administrateur

/ **Bonduelle** – Membre du Conseil de surveillance



### **Sarah Lamigeon**

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 22/07/2015

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2019

### **Mandats et fonctions exercés**

**Fonctions principales exercées dans la société :**  
**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,**  
**DIRECTRICE COMMUNICATION**

**Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :**

/ **Wavestone** - Censeur du Conseil de surveillance (démission le 22/07/2015)



### **Rafaël Vivier**

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 22/07/2015

**Date de renouvellement :** 20/07/2016 (Membre du Comité d'audit)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2019

### **Mandats et fonctions exercés**

**Fonction principale exercée dans la société :**  
**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,**  
**MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT**

**Fonction principale exercée hors de la société :**

/ **Wit Associés** - Associé fondateur

/ **Consultor** - Directeur Général



### Jean-Noël Mermet

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 27/07/2017

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2021

### Mandats et fonctions exercés

**Fonction principale exercée dans la société :**  
**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Fonction principale exercée hors de la société :**

- / **Frenger International Ltd.** – Managing Director
- / **Frenger SAS** – Président Directeur Général

**Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :**

- / **Frenger Corporate Finance Ltd.** – Managing Director
- / **Frenger Business Services Ltd.** – Managing Director
- / **Frenger Consulting Services Ltd.** – Managing Director
- / **Cross-Border IT Ltd.** – Administrateur



### Benjamin Clément

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 10/01/2018

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022

### Mandats et fonctions exercés

**Fonctions principales exercées dans la société :**  
**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**REPRÉSENTANT DES SALARIÉS,**  
**CHARGÉ DE COMMUNICATION**

**Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :**

- / **Affaire personnelle** – Personne physique (auto-entrepreneur)

# Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	497	497	497	497	497
Nombre d'actions ordinaires	4 966 882	4 966 882	4 966 882	4 966 882	4 966 882
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	130 227	152 910	192 103	223 853	274 228
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	17 108	19 196	24 683	37 768	53 193
Impôts sur les bénéfices	3 740	3 954	4 637	9 262	12 328
Participation des salariés	1 830	1 993	2 514	4 402	6 678
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	10 841	12 069	13 518	23 689	30 558
Résultat distribué	1 620	1 908	2 009	3 040	3 993
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	2,32	2,67	3,53	4,85	6,88
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,18	2,43	2,72	4,77	6,15
Dividende attribué	0,33	0,39	0,41	0,61	0,81
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	1 093	1 266	1 535	1 685	1 796
Montant de la masse salariale	58 641	70 422	87 272	94 566	101 423
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale Œuvres Sociales)	28 481	34 159	42 829	44 955	47 597



## Modalités d'adhésion à l'e-convocation



### ACTIONNAIRES AU NOMINATIF, OPTEZ POUR LA CONVOCATION ÉLECTRONIQUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Wavestone vous propose à présent d'opter pour l'e-convocation, à savoir la réception par courrier électronique de votre convocation et des documents relatifs aux Assemblées générales.

Une action pour l'environnement :  
en vous inscrivant à la convocation électronique,  
votre action contribue à la reforestation des forêts françaises grâce  
au partenariat de WAVESTONE avec Reforest'Action  
(1 convocation électronique ou vote électronique = 1 arbre planté).

POUR OPTER POUR CE SERVICE,  
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE OLIS ACTIONNAIRE :  
<https://www.nomi.olisnet.com>

Votre identifiant est inscrit sur le formulaire de vote par correspondance joint.

Votre adhésion sera valable pour les Assemblées générales  
postérieures à celle du 26 juillet 2018.

Relation Investisseurs Caceis  
+33 1 57 78 34 44 (Paris) / [ct-contact@caceis.com](mailto:ct-contact@caceis.com)

WAVESTONE

caceis  
INVESTOR SERVICES

# Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements

Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures. Pour ce faire, remplir le formulaire suivant et le retourner à : Caceis Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09.

## WAVESTONE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 496 688,20 euros  
Siège social : Tour Franklin - 100-101, Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex  
377 550 249 RCS Nanterre

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R.225-88 du Code de commerce)

Je soussigné(e) :

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ ACTION(S) de la société Wavestone

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du **26 juillet 2018**, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature









Crédit photos :  
© David J. Engel, Wavestone  
Conception & réalisation :  
Actus Finance





**WAVESTONE**

Tour Franklin  
100-101, terrasse Boieldieu  
92042 Paris La Défense Cedex  
France  
Tél : + 33 1 49 03 20 00

[www.wavestone.com](http://www.wavestone.com)

 [@wavestone\\_](https://twitter.com/wavestone_)